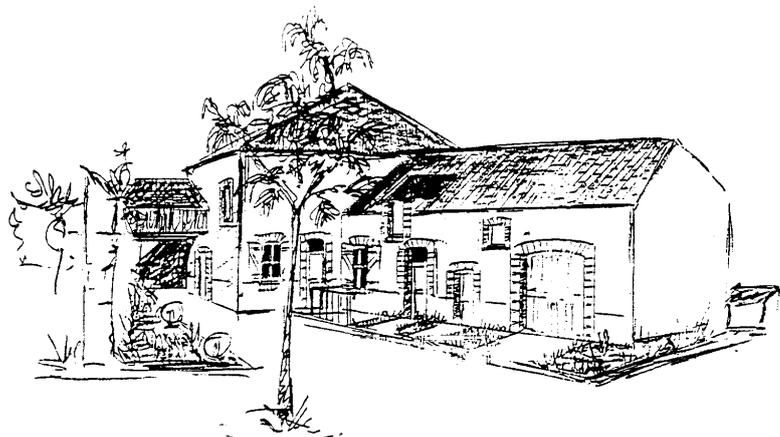




# MONDREVILLE

\* \* \* \* \*

## BULLETIN MUNICIPAL



*Année 2021*  
*N° 42*  
*Décembre*

- la Mairie côté cour -

3, rue de la Garde 77570 MONDREVILLE ☎ Mairie : 01 64 29 32 17

E-mail : [mairie-de-mondreville@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-mondreville@wanadoo.fr)

Site internet : <http://mairiedemondreville.fr> et [PanneauPocket](#)

<u>En cas d'urgence, appelez :</u>		<u>Horaires de permanence :</u>
 M. CHAUSSY Patrick	01 64 29 42 47	La permanence du Maire et de ses Adjointes : le mardi de 18h30 à 19h30
Maire		
 M. POITOU Jean-Sébastien	01 64 29 45 99	<u>Horaires de la Mairie:</u>  Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 le lundi, mardi et jeudi, le mercredi de 8h30 à 12h30, le vendredi 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.
1er Adjoint		
 M. PHILIPPEAU Mathurin	06 85 90 75 21	
2ème Adjoint		
 Mme FROT Nicole	01 64 29 83 10	
3ème Adjointe		

### Le mot du Maire

Déjà 2 ans que nous trainons cette interminable pandémie avec ses hauts, ses bas et surtout son stress permanent. Je ne peux que vous encourager à continuer à respecter les gestes barrières et à poursuivre votre schéma de vaccination. Evidemment tous ces contextes font que les différents projets prennent du retard : 6 à 8 mois pour la restauration de l'église qui devrait se terminer au printemps. La cloche sonnera certainement pour Pâques.

En cette fin d'année des installations provisoires pour améliorer la sécurité routière ont été mises en place. Conjointement un dossier de demande d'aide va être déposé auprès du département. Si les financements sont acceptés, les travaux sont prévus en fin d'année 2022.

Un autre projet est à l'ordre du jour depuis cet automne : l'installation d'une infrastructure de sport pour les jeunes au stade. Ce dossier fait l'objet d'une demande d'aide auprès des services de l'état sous forme de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires ruraux) ; comme pour les travaux de sécurité routière ce projet verra le jour fin 2022 si les subventions sont accordées.

A ce jour nous avons encore l'espoir d'une amélioration et de pouvoir vous accueillir aux vœux du maire prévus le 14 janvier. En espérant rapidement des jours plus sereins, je vous souhaite à tous une bonne santé et de joyeuses fêtes.

Prenez soins de vous. Bonne Année 2022

Patrick CHAUSSY

## Eglise

### La cloche de l'Eglise :

Après un passage chez Sarl GOUGEON à Villedômer (Indre), spécialiste des cloches, horloges, cadrans, paratonnerres, coqs et girouettes, et son passage en Autriche pour une restauration en respect des exigences du patrimoine, la cloche est de retour à Mondreville depuis le 11 octobre dernier.

Une manutention assez compliquée a pris beaucoup de temps pour la hisser dans le clocher (elle pèse environ 600 kg et mesure 110 cm de diamètre). Elle sera électrifiée.



Elle date de 1791 ; elle a été bénie en juillet de cette même année par Monseigneur Robert Joseph Alexis de LAVAL, curé et maire de Mondreville. Elle a été nommée Marie Anne Maurice par Maître Maurice Eusèbe CHARTRAIN, homme de loy et demoiselle Marie Anne JULIEN, E.P NORET et P. CHAUSSY, marguilliers.

Un marguillier avait la charge du registre des personnes qui recevaient les aumônes de l'Eglise. Il servait d'aide au sacristain. Ce n'était pas une profession mais une charge.

Maître CHARTRAIN exerça en tant que notaire à Souppes-sur-Loing jusqu'au 28 ventôse An IV, puis à Château-Landon à partir du 18 thermidor An IV.



### Les Marguilliers :

- Monsieur Etienne Pierre NORET né en 1755, baptisé le 14/05/1756 à Mondreville, marié avec Madame Anne PICHARD le 19/01/1799. Il faisait partie du conseil municipal en 1791 et était cultivateur à Mondreville en 1803.
- Monsieur Pierre CHAUSSY, né le 27/09/1769, marié le 26/01/1790 à Chenou avec Marie Anne MORILLON.

## Travaux

L'opérateur ORANGE a sollicité la commune pour la location d'un terrain. L'implantation d'une antenne relais a été réalisée (Route de Pilvernier). Elle permet depuis le 12 novembre 2021, une amélioration du niveau de couverture de téléphonie mobile, du débit et de la qualité de service. La commune percevra un loyer annuel.

## Effectifs pour l'année 2021



✚ En maternelle à l'école de Mondreville, Madame MEUROU Catherine, enseignante et directrice : 14 élèves.

✚ En primaire à l'école de Chenou, 30 élèves répartis entre Madame MANCEAU Angélique, enseignante et directrice et Monsieur ABDELOUAHABI Youssef, enseignant.

L'inspectrice d'académie est venue visiter les deux écoles et aucune fermeture de classe n'est prévue.

## Divers

### Les Permanences de la Mairie



La mairie sera fermée du 27 décembre au 31 décembre 2021.

Il n'y aura pas de permanence le mardi 28 décembre 2021. Reprise de la permanence le mardi 04 janvier 2022.

### Permanence itinérante de la Députée

Mme Sylvie BOUCHET BELLECOURT, députée de Seine-et-Marne (2<sup>ème</sup> circonscription), souhaite aller à la rencontre des administrés grâce à des permanences parlementaires itinérantes. Elle sera donc à Mondreville le samedi 12 février 2022 à 10h30 en Mairie.

### Santé : Une cabine de téléconsultation médicale

Afin de renforcer l'offre médicale locale, le Département a décidé d'installer une cabine de téléconsultation clinique à Beaumont-du-Gâtinais. Ce déploiement s'inscrit dans un ambitieux plan d'action départemental pour faire évoluer favorablement les offres de soins en luttant contre les inégalités territoriales. La cabine de Beaumont-du-Gâtinais est ainsi la 6<sup>ème</sup> mise en service. La Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing va en assurer le fonctionnement. Véritable cabinet médical connecté, cette cabine s'adresse aux patients qui n'ont pas de médecin traitant.



### Festivités du 14 juillet



A cause d'une météo désastreuse, le tournoi de pétanque a dû être annulé. Malgré cela le cocktail offert par la Municipalité a bien eu lieu sous les barnums.

## Cérémonie du 11 novembre



Une gerbe a été déposée au monument aux morts à l'occasion de la Cérémonie du 11 novembre. Les Conseillers Municipaux et de nombreux administrés étaient présents.



## Liste électorale



Pour les nouveaux habitants, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible de s'inscrire en Mairie, jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant le jour du scrutin, (munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois), ou bien par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr.

En vue des élections présidentielles (10 et 24 avril 2022) et législatives (12 et 19 juin 2022), nous demandons aux personnes intéressées pour tenir un bureau de vote, de se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

## Recensement militaire

Les jeunes garçons et filles doivent se présenter à la Mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille, afin de se faire recenser. Une attestation de recensement leur sera remise. Elle est obligatoirement demandée pour différentes inscriptions (examens, concours et permis de conduire...)



## Carte d'identité et passeport

Depuis le 31 mai, le format des cartes d'identité est celui d'une carte bancaire.

Son renouvellement est gratuit, sous condition de présenter l'ancienne carte expirée ou expirant dans l'année.

L'ancienne carte (plastifiée bleue) reste valable 15 ans.

La validité des nouvelles sera de 10 ans.

Nous vous rappelons que la mairie de Souppes-sur-Loing est habilitée à effectuer les renouvellements et demandes de carte d'identité et passeport.

Vous devez prendre rendez-vous sur le site de la ville : [http://www.souppes.fr/com\\_passeport.html](http://www.souppes.fr/com_passeport.html) qui vous renseigne également sur tous

les documents à fournir.



Ouverture de la BIBLIOTHEQUE, depuis le 14 septembre 2021,  
à la Salle polyvalente

Adultes  
Jeunes

**Jours d'ouvertures :**  
Le 2ème et 4ème mardi de chaque mois

**Horaires :**  
17h15 à 18h15

**Info pratique**  
L'inscription à la bibliothèque est gratuite  
PORT DU MASQUE ET PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



Mairie de MONDREVILLE  
3, de la Garde 77570 MONDREVILLE  
01 64 29 32 17 / mairie-de-mondreville@wanadoo.fr

Comme annoncé dans le Bulletin Municipal du mois de juillet, notre bibliothèque a ouvert ses portes au public le mardi 14 septembre 2021 de 17h15 à 18h15.

Une permanence est assurée tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois, où nous avons le plaisir d'accueillir petits et grands.

Pour les personnes désireuses de faire des dons de livres, merci de contacter la Mairie au 01 64 29 32 17.

## ***SMETOM : Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée du Loing.***

### **Déchèterie de Saint-Pierre-lès-Nemours (Particuliers et professionnels)**

ZA du Port, 9 rue des Etangs  
77140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS  
Téléphone : 01 64 28 16 44

**lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi** de 9h à 12h et de 14h à 18h  
**dimanche et jour férié** : de 9h à 13h

### **Déchèterie de Chaintreaux (Particuliers)**

La Croix de la Brosse, Zone Industrielle, Rue de l'Ancienne Gare  
77460 CHAINTREAUX  
Téléphone : 01 64 28 81 23

**mardi, jeudi, samedi** de 9h à 12h et de 14h à 18h  
**dimanche et jour férié** : de 9h à 13h

### **Déchèterie de La Chapelle-la-Reine (Particuliers)**

D104, rue du Château d'eau, Chemin de la Fontaine au Roi  
77760 LA CHAPELLE-LA-REINE  
Téléphone : 01 60 74 76 89

**lundi, mercredi, vendredi, samedi** de 9h à 12h et de 14h à 18h  
**dimanche et jour férié** : de 9h à 13h

**Tout usager doit se présenter au plus tard 10 minutes avant l'heure de fermeture.**

### **Comment obtenir son badge déchets (PASS déchets)**

- Une copie de la carte d'identité
- Une copie d'un justificatif de domicile
- Le formulaire de demande rempli et signé que vous trouverez sur [www.smetomdelavalleeduloing.fr](http://www.smetomdelavalleeduloing.fr)





Après les fêtes, votre sapin de Noël vous encombre ?

**Offrez-lui une seconde vie !**

Apportez votre sapin à l'emplacement dédié :

**Stade de Mondreville** (emplacement délimité par des barrières)

Vous pouvez déposer vos sapins du jeudi 30 décembre 2021 au mardi 18 janvier 2022.

Votre sapin sera valorisé en compost.

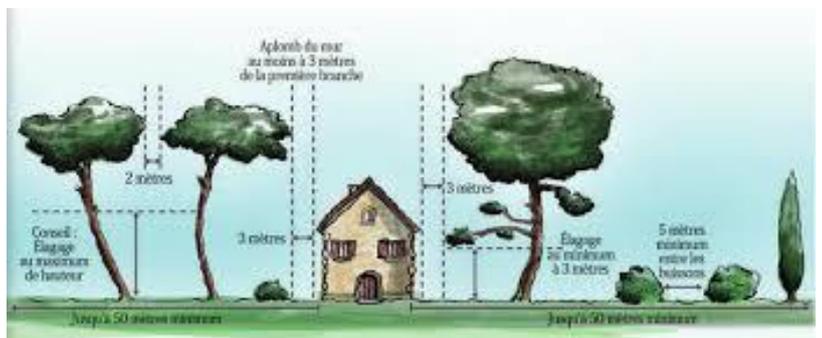
Merci de déposer uniquement les sapins naturels, sans guirlandes, sans flochage (neige artificielle), sans sacs plastiques : ces matières ne sont pas compostables.

**Sécurité**

**Chaque propriétaire doit OBLIGATOIREMENT élaguer les arbres, arbustes ou haies**

en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, des véhicules, ne cachent pas les panneaux de signalisation (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Article de loi L 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales.



**Le balayage** : La commune organise un nettoyage régulier des voies publiques. En complément de ces actions, la propreté des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires et riverains de la voie publique. Ils sont tenus d'assurer le nettoyage des trottoirs sur toute la largeur, au droit de leur façade, en toute saison. Les balayures et les feuilles mortes (surtout à l'automne) ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs des eaux pluviales.



**Le désherbage** : Le désherbage des trottoirs incombe aux propriétaires, locataires et riverains de la voie publique. Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit de leur façade et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques.

**En cas de neige et verglas** : Il appartient à chaque riverain d'assurer la sécurité du passage sur le trottoir le long de sa propriété, en épandant du sel, du sable ...

**Rappel aux propriétaires de chiens**



Pour la sérénité de tout, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite, conformément à l'article L211-19-1 du Code Rural.

« Chaque propriétaire est donc tenu de maintenir son animal dans l'enceinte de sa propriété par tout moyen à sa disposition (Clôture, attache,...) »

Lors de la promenade le chien doit être tenu en laisse, pour éviter tous désagrément avec autrui.

## CALENDRIER des Pompiers et du Facteur

Mathieu notre facteur a des calendriers dans sa voiture, alors n'hésitez pas à lui demander !!!



Cette année les pompiers de Château-Landon viendront chez vous pour vous proposer leur calendrier.

**ATTENTION soyez toutefois vigilants aux arnaques de Fin d'Année !!**

### Les routes

## La viabilité hivernale en Seine-et-Marne

À partir du 15 novembre, quand viennent les premières gelées d'hiver, le Département de Seine-et-Marne active son dispositif de viabilité hivernale.

Ce dispositif permet :

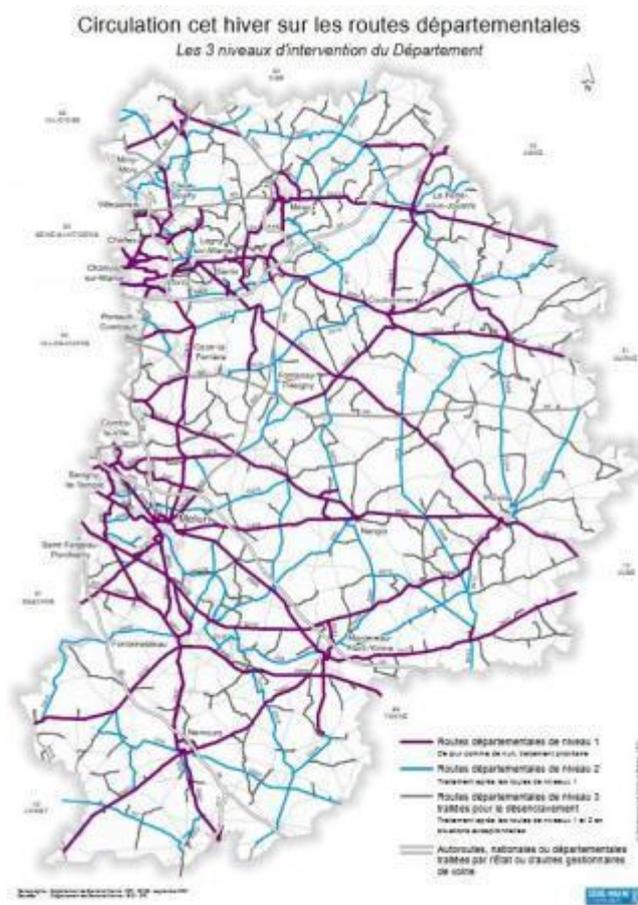
- d'organiser la surveillance du réseau routier départemental,
- d'anticiper les risques d'intempéries en menant des actions :
  - *préventives (retarder la formation du verglas),*
  - *de remise en état des routes (salage, déneigement ou raclage).*

Concrètement, plus de 300 agents de la Direction des routes (DR) se mobilisent sur les routes départementales pour assurer la sécurité des usagers en cas de neige, verglas et pluie verglaçante. Ils mènent des actions de salage et de déneigement afin de rendre les routes praticables le plus rapidement possible et garantir une bonne circulation en toute sécurité.

Toutefois, les 4 315 km de réseau routier départemental ne peuvent être surveillés et traités dans leur globalité de la même façon, ni dans les mêmes délais.

**Les interventions sont priorisées en 3 niveaux de service :**

1. **le niveau 1** (en violet sur la carte) représente le réseau prioritaire où le trafic est le plus dense. Sur 963 km de routes départementales, les 28 équipes de la DR sont mobilisables 7j/7 et 24h/24 ;
2. **le niveau 2** (en bleu) représente environ 747 km de routes départementales, traitées après le réseau prioritaire par les mêmes équipes ;
3. **le niveau 3** (en gris) représente environ 2 605 km. Sur ce réseau, les interventions ne sont prévues qu'en cas de conditions climatiques exceptionnelles ou de conditions de circulation difficiles de longue durée et après traitement des niveaux 1 et 2.



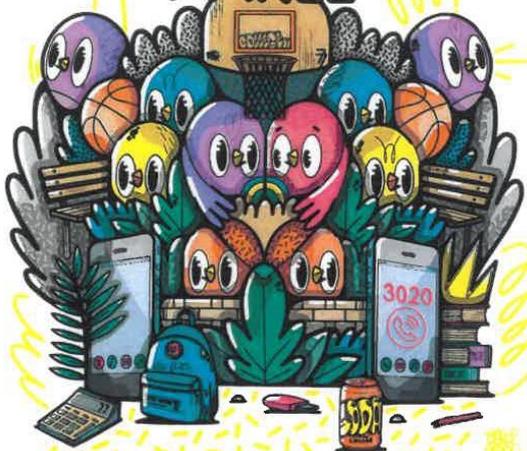
## Inscrivez-vous aux alertes d'Infos Routes 77

Le Département offre aux usagers des routes départementales de Seine-et-Marne un service d'informations par e-mail ou par SMS. Ce service permet notamment de recevoir des alertes en période hivernale, afin de connaître l'état et l'accessibilité du réseau routier en cas de neige, verglas et pluie verglaçante.

L'inscription au service est gratuite et peut se faire simplement en ligne en indiquant votre numéro de téléphone (alertes par SMS) ou votre e-mail (alertes par e-mail).

Pour en savoir plus, [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)

# REGARDE ÉCOUTE PARLE



LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE  
#NONAUHARCELEMENT

NonAuHarcèlement.education.gouv.fr



## ÉDITO

Chères collégiennes,  
chers collégiens seine-et-marnais,

Chaque année, en France, 700 000 élèves sont victimes de harcèlement scolaire dans les écoles, collèges, lycées, dans les espaces de vie privée et numérique, comme les réseaux sociaux.

Ce fléau n'épargne pas les collégiens seine-et-marnais. C'est pourquoi le Département lance en cette rentrée une campagne de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire.

En tant qu'élève, parent, enseignant ou tout simplement en tant que citoyen : nous pouvons et devons tous être acteurs de cette démarche.

Au-delà de la sensibilisation, le Département agit concrètement. Grâce au soutien de nos partenaires institutionnels et associatifs, nous mettons en place dès cette année scolaire 2021-2022 un plan d'actions qui ambitionne de traiter le harcèlement scolaire physique et numérique dans son ensemble, du signalement des jeunes en souffrance à leur prise en charge, en passant par l'accompagnement juridique des familles, la formation et la sensibilisation dans les collèges.

Notre priorité sera toujours de vous protéger.



JEAN-FRANÇOIS PARIGI

PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## UNE CAMPAGNE POSITIVE, SIGNÉE D'UN ARTISTE SEINE-ET-MARNAIS

Pour cette campagne de sensibilisation inédite, qui se poursuivra tout au long de l'année, le Département s'est associé à un artiste seine-et-marnais, installé à Lagry-sur-Marne : **Bishopparigi**. Graffeur et illustrateur, il dessine sur tous les supports possibles des petits oiseaux, des animaux ou des petits monstres colorés et tendres qui deviennent sa marque de fabrique.

Il a créé pour le Département une illustration pleine de vie et résolument positive, qui fait du collectif un rempart contre le harcèlement scolaire et rappelle que chacun est acteur à son niveau.

Un bel engagement qui met le street art au service d'une cause plus que jamais d'actualité.



## REGARDE PARLE

Il est souvent plus facile de détourner le regard. Un geste mal placé envers un camarade de classe ou un élève, une claquette donnée « pour rire » (ou pas), des insultes, ou de « simples » brimades qui sont devenues quotidiennes... Est-ce à toi de réagir ? Oui ! Ne fais pas, regarde ! Tu as sans doute la possibilité de faire cesser ce qui est peut-être devenu un cauchemar pour la victime de ce harcèlement.

Que tu sois victime ou témoin d'une situation de harcèlement, tu as le droit et le devoir de parler. À un camarade, un adulte, un enseignant, voire à une association, en appelant un numéro dédié (voir page suivante)...

Se taire est la pire des solutions. Et parfois, se confier est une première étape qui peut soulager et donner à la personne harcelée le courage d'aller plus loin.



## ÉCOUTE

Tout comme il est facile de ne pas voir, il peut sembler parfois difficile d'écouter... Pourtant, l'élève qui subit du harcèlement a besoin d'une oreille attentive. Montre-lui que tu peux être à l'écoute, sans jugement, sans pression. L'objectif étant de montrer à la victime qu'elle n'a pas à rester seule.

## LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE

Ensemble, on est plus fort ! Élèves, parents, professeurs : nous sommes tous concernés par le harcèlement scolaire. Agir collectivement est la meilleure façon de prévenir ces situations ou d'y mettre un terme lorsqu'elles sont déjà installées.

## LE COLLECTIF FAIT LA DIFFÉRENCE #NONAUHARCELEMENT

## À QUI S'ADRESSER ? OÙ TROUVER DE L'AIDE, DES INFOS ?

### UN SITE DÉDIÉ AU HARCÈLEMENT

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a créé une plateforme dédiée au harcèlement sous toutes ses formes :

[www.nonauharcèlement.education.gouv.fr](http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr)

On y trouve quantité de ressources et de conseils, à destination des victimes, des parents, des témoins ou encore des professionnels. Il renseigne également sur la conduite à tenir par les parents d'un auteur de harcèlement, ou par fauteur lui-même.

### LE 3020 UNE LIGNE D'APPEL GRATUITE

Afin de lutter contre le harcèlement en milieu scolaire, le ministère de l'Éducation nationale a lancé le 3020, un numéro gratuit, pour permettre aux enfants, victimes ou témoins, de dénoncer de tels agissements. L'appel est anonyme et confidentiel, et la ligne accessible du lundi au vendredi de 9h à 18h, sauf les jours fériés.

En cas de cyberharcèlement, il existe également la ligne Net Ecoute au 3018.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
HÔTEL DU DÉPARTEMENT - CS 50377  
77010 MELUN CEDEX  
T 01 64 14 7777



## Dispositif d'aide pour l'amélioration de l'habitat



**MaPrimeRénov'**  
Mieux chez moi, mieux pour la planète

France Relance étend les aides à la rénovation des logements afin d'accompagner efficacement l'éradication des passoires thermiques.

MaPrimeRénov' est une aide de l'État qui permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement dans un immeuble en copropriété. Elle peut être attribuée à tout propriétaire (qui occupe son logement ou qui est bailleur) pour financer des travaux et/ou dépenses de rénovation énergétique de sa résidence principale. Elle s'adresse également aux copropriétés pour la réalisation de travaux dans les parties communes.

### MaPrimeRénov' vous permet :

- d'améliorer le confort de votre logement contre le froid, l'humidité et la canicule ;
- de faire des économies sur vos factures de chauffage et de réduire le coût des travaux grâce à vos aides ;
- de participer à l'effort collectif pour lutter contre le réchauffement climatique.

Ma Prime Rénov' est sans conditions de ressource. Chacun peut bénéficier de cette aide, dont le montant varie en fonction des revenus du ménage et des économies d'énergie et de la production de chaleur permises par les travaux. Par exemple, elle peut s'élever à 18 000 € pour l'aménagement d'une chaudière à granulés ou à 180 €/m<sup>2</sup> pour la rénovation d'un toit terrasse.

Pour faire une simulation sur le financement des travaux, rendez-vous sur : <https://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides>.

En fonction de vos revenus et afin de régler l'acompte de vos travaux, une avance de frais peut vous être accordée. Le montant de l'aide est connu avant de démarrer les travaux, et l'aide est versée à la fin des travaux.

En Île-de-France, MaPrimeRénov' c'est déjà :  
- 37 207 logements subventionnés pour un montant total de 124,8 M€ d'aides versées par l'Anah ;  
- 1 672 logements subventionnés par MaPrimeRénov' Copropriétés (aide aux syndicats de copropriétés) pour un montant total de 8,9 M€ d'aides versées par l'Anah.

Chiffres entre le 01/01/2021 et le 15/08/2021

Pour bénéficier de maPrimeRénov', c'est très simple. Faites votre demande dématérialisée sur <https://www.maprimerenov.gouv.fr>. Il y a 5 étapes :

- 1 - Je crée mon compte et je dépose ma demande avec les devis.
- 2 - Je reçois par mail la confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant.
- 3 - Je réalise mes travaux et réceptionne mes factures.
- 4 - Je demande le paiement de ma prime en déposant mes factures sur mon espace personnel.
- 5 - Je reçois le versement de la prime et je peux régler l'entreprise.

MaPrimeRénov' évolue et devient accessible à tous les propriétaires :



Jusqu'à présent réservée aux propriétaires occupants modestes, MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires occupants, sans conditions de revenus.

MaPrimeRénov' est accessible à tous les bailleurs afin d'encourager la rénovation énergétique des logements du parc locatif privé.

MaPrimeRénov' s'adresse aussi aux syndicats de copropriétaires qui peuvent réduire les factures d'énergie de leur immeuble en portant un projet de rénovation : <https://monprojet.anah.gouv.fr>



Si les travaux à entreprendre sont lourds, le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique), porté par l'État, l'ADEME et les collectivités, complète MaPrimeRénov'. Ce dispositif est financé par les certificats d'économie d'énergie. Il vise à renforcer l'information et l'accompagnement des Français dans leurs importants projets de rénovation énergétique pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage.



Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique = FAIRE

En lien avec les acteurs locaux, le service public de conseil gratuit et d'information sur la rénovation énergétique, FAIRE accompagne ceux qui le souhaitent dans leurs travaux.

Il permet notamment de :

- trouver rapidement un professionnel proche de chez soi ;
- rechercher les solutions les plus adaptées ;
- estimer le budget nécessaire et les aides financières dont il est possible de bénéficier.

Pour contacter un conseiller rendez-vous sur <https://www.faire.gouv.fr> ou au 0 808 800 700 (service gratuit + prix appel).

FAIRE - Photo: Luc Bony

## Et la vie du village

### Repas des anciens.



Après une année 2020 très compliquée pour tout le monde, le repas de la commune offert aux personnes de plus de 65 ans a eu lieu le samedi 20 novembre dans le respect des gestes sanitaires. L'ambiance a été très chaleureuse ; tous les anciens se sont retrouvés autour d'un délicieux repas avec le Conseil Municipal, jusqu'en fin d'après-midi. Chaque convive a apprécié le petit ballotin de chocolats.

Pour les personnes qui ont préféré un colis gourmand, il sera à retirer **en mairie le lundi 21 décembre, de 9h à 12h et de 14h à 17h.** (Pour les personnes ayant une indisponibilité ce jour, merci de prévenir la Mairie)



## Les entreprises et artisans

---

Notre poissonnière ambulante, Mme DERLAND Inès prend une retraite mérité et elle n'a malheureusement pas trouvé de repeneur et arrêtera ses tournées fin décembre. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Que vous soyez auto-entrepreneur, artisan, commerçant, producteur...au sein de notre commune et que vous souhaitez faire connaître votre activité, nous vous proposons d'insérer un article ou votre carte professionnelle dans notre prochain bulletin municipal de juillet 2022. Pour cela vous voudrez bien nous faire parvenir tous les renseignements nécessaires en mairie.

## Etat Civil

---



Bienvenue à :

Tévin, Tshaj-Yeej CHIENG né le 30 juillet 2021  
Emma, Celia DADA BARBER née le 25 novembre 2021

## Les Associations du Village

---



**Le Club Jeux et Loisirs** : Le club jeux et Loisirs reprend ses activités (jeux de Tarot) après cette période difficile pour tous. Nous serions très heureux d'accueillir de nouveaux joueurs de Tarot. Venez-vous joindre à nous, vous serez les bienvenus. 1er et 3<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois à partir de 20h00 à la salle polyvalente. Port du masque et pass sanitaire obligatoires.

La présidente : Mme Marie-France CHAUSSY : 06 82 33 69 04

**L'Association Sportive « Les Grillons de Mondreville »** : Pour tous renseignements concernant le « Foot Loisir Vétéran » du vendredi soir, contactez le président Mr Nicolas GUINET : 06 75 48 65 03



**Le Club des Anciens** : Le 2<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois, réunion et jeux divers  
Présidente : Mme Paulette CHAUSSY : 01 64 29 32 19

Port du masque et pass sanitaire obligatoires.

**La Mondrevilloise, chasse** : Assemblée Générale, le mercredi 22 décembre à 18h00, à la salle polyvalente.

Président : Mr Pascal LELOUP : 06 08 21 33 35





**Le Comité des Fêtes** : Le Comité des Fêtes vous communique les dates de ses prochaines activités en dernière page. Les bénévoles sont indispensables, alors venez faire partie de notre équipe, la convivialité et la bonne humeur sont au rendez-vous.

Merci de vous faire connaître auprès du président : Dominique QUINOT : 06 79 69 52 54

### LA SOIREE DU 13 JUILLET



### LE SAPIN DE NOËL

Le samedi 04 décembre les enfants du village ont décoré le sapin de Noël sur la Place de l'Eglise.  
Vin chaud, chocolat chaud, gâteaux et friandises ont régalé petits et grands.



# Les dates à retenir

Pass Sanitaire et masque obligatoires – Sous réserve des restrictions sanitaires en vigueur

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| <b>Samedi 8 janvier</b>    | Galette du Comité des Fêtes – 17 h 00   |
| <b>Jeudi 13 janvier</b>    | Club des Anciens, boudin, galette des rois  |
| <b>Vendredi 14 janvier</b> | Vœux du Maire à 19 h 00   |
| <b>Vendredi 21 janvier</b> | Présentation d'un fim tourné à Mondreville et deux documentaires « Correspondances » à 19H30  |
| <b>Dimanche 6 février</b>  | Concours de belote organisé par le Comité des Fêtes à partir de 14 h 00   |
| <b>Jeudi 10 février</b>    | Assemblée générale du Club des Anciens  |
| <b>Samedi 12 février</b>   | Mme Sylvie BOUCHET BELLECOURT, députée de Seine et Marne tiendra une permanence en mairie à 10h30, pour rencontrer les administrés. |
| <b>Samedi 5 mars</b>       | Concours de belote organisé par le Club des Anciens, inscriptions à 13h30   |
| <b>Jeudi 10 mars</b>       | Réunion du Club des Anciens, crêpes, gaufres et beignets  |
| <b>Jeudi 17 mars</b>       | Assemblée générale du Comité des Fêtes à 20 h 00 à la Salle Polyvalente   |
| <b>Lundi 04 avril</b>      | Club des anciens, repas au « Cheval Blanc », à Château-Landon   |
| <b>Dimanche 10 avril</b>   | 1 <sup>er</sup> tour des élections présidentielles  |
| <b>Lundi 18 avril</b>      | Chasse aux œufs au Stade organisée par le Comité des Fêtes de 15h00 à 17h00.  |
| <b>Dimanche 24 avril</b>   | 2 <sup>ème</sup> tour des élections présidentielles   |
| <b>Dimanche 8 mai</b>      | Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 à 11 h au monument aux morts   |
| <b>Dimanche 15 mai</b>     | Kermesse organisée par le Comité des Fêtes  |
| <b>Dimanche 12 juin</b>    | 1 <sup>er</sup> tour des élections législatives   |
| <b>Dimanche 19 juin</b>    | 2 <sup>ème</sup> tour des élections législatives  |



## Bonnes Fêtes de fin d'année !!